

**Procès-Verbal de la réunion du conseil du 28 janvier 2022**

**Membres présents** : Madame Amandine GRAIZELY, Messieurs Vincent COURTY, Bernard GRAIZELY, Christian HERARD, Gaëtan HUOT-MARCHAND, Laurent LARESCHE, Bernard LOIGET, Julien QUÉRÉ.

**Membres excusés** : Madame Annie HUOT-MARCHAND donne procuration à Monsieur Vincent COURTY, Monsieur Pascal STUDER donne procuration à Monsieur Bernard GRAIZELY

**Membre absent** : Madame Jennifer MASSENOT

**Secrétaire de séance** : Monsieur Julien QUÉRÉ est secrétaire de séance à l'unanimité.

Ouverture de séance à 20h00.

- 1. Le compte-rendu est validé à l'unanimité sans observation. Accepté par 10 voix Pour.**
- 2. Délibération pour assujettissement à TVA du budget annexe assainissement collectif**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite au transfert des compétences à la Communauté de Communes et la validation de la convention de délégation, il est nécessaire dès à présent de demander l'assujettissement à TVA du budget annexe assainissement collectif. (Nouveau budget, nouveau SIRET). Il est plus intéressant d'assujettir le service de TVA (comparativement au régime du FCTVA), en raison de la récupération de l'intégralité de la TVA sur les dépenses d'exploitation et d'investissement éligibles, l'année de réalisation de ces dépenses.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité, 10 voix POUR la demande d'assujettissement à TVA du budget annexe assainissement collectif.

- 3. Délibération pour modalités de fonctionnement 1<sup>er</sup> exercice budget annexe assainissement collectif**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour pouvoir liquider et mandater les dépenses d'exploitation entrant dans la convention de délégation.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité, 10 voix POUR la validation des modalités de fonctionnement 1<sup>er</sup> exercice budget annexe assainissement collectif.

- 4. Délibération reversement par le SYDED d'une fraction de la Taxe sur la Consommation finale d'Electricité (TCFE)**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du SYDED, depuis 2017 le SYDED reverse une fraction de la TCFE (Taxe sur la Consommation finale d'Electricité) avec un coefficient multiplicateur de 6 et à compter du 01 janvier 2022 se coefficient passera à 8.5.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité, 10 voix POUR le reversement d'une fraction de la Taxe sur la Consommation finale d'Electricité (TCFE) à compter du 01 janvier 2023.

Le Conseil municipal donne délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

## **5. M. et Mme GUIDET Christian, Hélène : demande de concession au cimetière**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Madame et Monsieur GUIDET Christian, demandant une concession au cimetière de Charmoille.

Après délibération, le Conseil municipal valide à l'unanimité la demande de concession au cimetière de Charmoille pour Madame et Monsieur GUIDET Christian, d'une durée de 50 ans.

### **DIVERS**

Le Conseil municipal remercie particulièrement Monsieur Bertrand HUOT-MARCHAND pour sa disponibilité pour le déneigement.

#### **- Mise au point Factures assainissement 2021**

Monsieur le Maire va répondre à tous les citoyens dont les factures d'assainissement 2021 sont en attente de paiement.

#### **- Courrier de Madame WENDLING et Monsieur CLERC**

Le dossier sera transmis à la Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe.

#### **- Courrier de Messieurs GRAIZELY Daniel et Patrick**

Un courrier sera envoyé auprès du Président de l'ACCA concernant la journée de travail effectué par Messieurs GRAIZELY Daniel et Patrick.

#### **- Courrier de Monsieur MIDOT Quentin**

Monsieur MIDOT Quentin a fait part de l'évolution de sa nouvelle société, « Les coffrets comtois » et envisage de commencer courant été 2022.

#### **- Courrier CVO (contribution volontaire obligatoire forêt)**

Le Conseil municipal s'interroge sur l'obligation d'adhérer à cette contribution.

#### **- Courrier « Les Amis de l'Ecole »**

Le Conseil municipal maintient la subvention donnée chaque année à l'association d'un montant de 200€ avec justificatif à l'appui.

#### **- Radar Pédagogique**

Monsieur le Maire présente un devis concernant éventuellement l'installation d'un radar pédagogique sur la Commune. Après réflexion, la majorité du Conseil municipal refuse ce projet.

#### **- Orientations budgétaires**

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.



Le Maire  
Vincent COURTY